

Réunion du groupe PIN 15 janvier 2003

Pour des archives électroniques du ministère de la défense Création et mise en place de la mission pour les archives électroniques

Isabelle Ducos, conservateur du patrimoine, chargée de mission

La mission du ministère de la défense concernant les archives électroniques a été créée en juillet 2002, et consiste à mettre en place une méthode de conservation des documents électroniques produits ou reçus par le ministère dans l'exercice de ses fonctions.

Ce poste est placé de manière stratégique dans l'organigramme du ministère, ce qui constitue un gage d'efficacité et de soutien par les échelons supérieurs. En effet, il est situé au sein de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, qui représente l'une des sept directions du secrétariat général pour l'administration. Ce secrétariat a reçu la responsabilité de la gestion financière, de l'organisation des ressources humaines, matérielles, et immobilières, et des compétences juridiques pour l'ensemble du ministère. La secrétaire générale est l'un des conseillers principaux de la ministre, avec le délégué général pour l'armement et les chefs d'Etat-Major de chaque arme.

Cependant, la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives est elle-même une structure récente : parmi ses nombreuses missions culturelles, elle est vouée à la conception de la politique des archives de la Défense, et à sa coordination au sein des différents services d'archives définitives et intermédiaires (16 services), dont certains remontent au XVII^e siècle, et dépendent directement des chefs d'Etat-Major, comme les services historiques de l'Armée de Terre, de la Marine, de l'Armée de l'Air et de la Gendarmerie.

La création de ce poste fait état de la reconnaissance d'un besoin par les responsables : d'abord celui de la connaissance de l'état des archives informatiques au sein du ministère, ensuite celle des procédures à mettre en place pour rendre plus coutumiers les versements de ce type de documents.

Cette mission étant très récente, il est nécessaire de créer de nouvelles habitudes de travail, y compris parmi les archivistes, déjà fort occupés par la gestion du papier. Les versements actuels font état d'une diminution du papier mais celui-ci n'a pas encore été remplacé par l'électronique, puisqu'il semble n'y avoir aucune demande de versement pour le moment. Cela laisse supposer que nous sommes dans une phase intermédiaire, peut-être propice à une sensibilisation à l'égard des archives électroniques.

Dans ce dessein, j'ai tenté d'employer une méthode pragmatique, d'abord en essayant de mieux connaître les mécanismes de décisions en matière informatique, qui sont actuellement nombreux et en cours de réforme pour certains.

Les instances informatiques du ministère sont morcelées entre l'informatique générale (bureautique), l'informatique scientifique (rôle de la délégation générale pour l'armement) et l'informatique opérationnelle (dépendant des Etat-Majors car il s'agit de l'informatique des systèmes d'armes et des outils stratégiques). Certains responsables sont conscients du caractère artificiel de ces répartitions, qui compliquent les marchés, les décisions et donc la conservation. Il existe un directoire des systèmes d'information et de communication rattaché directement au ministre, chargé de coordonner l'ensemble, mais il n'est pas réellement une instance supérieure de décision à laquelle les autres sont subordonnées.

Il existe également un observatoire général de l'informatique, et une commission de l'informatique générale devant laquelle tous les nouveaux projets doivent être présentés puis acceptés pour faire l'objet d'un marché.

La pérennisation des archives n'a pas été identifiée comme un domaine fonctionnel à part entière parmi les activités du ministère qui ont été modélisées : il convient donc d'abord de la faire reconnaître comme telle, pour que la conservation des données électroniques apparaisse clairement.

Le recensement des applications s'avère difficile tant les services du ministère sont nombreux (le ministère compte environ 420 000 personnes), il paraît judicieux de créer des correspondants archives au sein des directions pour avoir accès à l'information. Pour que ces correspondants demeurent des interlocuteurs permanents, en dépit des mouvements de personnes, il convient de créer des fiches de postes où apparaît la responsabilité des archives.

Si les Etats-Majors et la DGA disposent de plans de classement, les autres services n'en ont pas. S'ils existent, ils n'associent pas encore les documents électroniques. Cela signifie que l'on ne peut pas appliquer de plans de classement préexistants puisqu'ils ne sont pas implantés à tous les échelons et qu'ils ne sont pas toujours harmonisés.

Une méthode intéressante, que le groupe PIN a suggérée pour créer un effet d'avertissement sur l'importance de la pérennisation des données numériques, consisterait à évoquer les applications dont les données ont été totalement perdues ou endommagées. Cette attitude se rapproche de l'évaluation des risques en cas de disparition de certains documents au sein d'une administration ou d'une entreprise ; c'est une méthode préconisée par la norme sur le records management. Elle pourrait faire partie de l'état des lieux à dresser pour le ministère de la défense.

Une des premières priorités a été de mettre en place de façon officielle un groupe de travail restreint sur les archives électroniques, avec des représentants permanents des services d'archives, aux quels s'associent des interlocuteurs des Etats-Majors et de la DGA. Cette création est nécessaire mais doit être suivie d'un investissement réel des participants.

Les différents projets d'applications sont plus facile à identifier que les applications anciennes fonctionnant déjà, car les services ont davantage tendance à en parler.

Le projet de gestion électronique de document, *Calliope*, qui sera déployé à l'ensemble de l'Etat-Major de la marine, sera un chantier idéal pour réfléchir à l'archivage des documents électroniques bureautiques et à leur classement.

X-Armes est un projet de portail électronique pour les achats d'armements, et *Sagittaire* un outil de maintenance aéronautique prévu pour définir une traçabilité des réparations sur les avions.

On remarque donc que la difficulté est double : d'abord il faut parvenir à la connaissance des applications, ensuite évaluer la pertinence de leur conservation.

Cette mission est donc stimulante puisqu'il s'agit de mettre en place une action et une méthode *ex nihilo*, mais elle ne peut se comprendre que sur le long terme, et, en s'étoffant, elle pourra donner naissance à un service complet d'archivage électronique.